

Cession des droits d'exploitation photographique

Dans le cadre de l'appel à photographies de plaques d'égouts lancé par Flers Agglo, je soussigné(e) (nom, prénom) :

Cède à Flers Agglo les droits d'exploitation (reproduction et représentation) des photographies que je transmets, jusqu'à épuisement de la durée légale de protection (art. L 123-1 CPI) et pour le monde entier. Cette cession comprend :

- Le droit de reproduction : autorisation de fixer matériellement les photographies sur tout support (numérique, imprimé, etc.) pour les archives, expositions, publications, et autres usages de Flers Agglo.
- Le droit de représentation : autorisation de communiquer les photographies au public par tout moyen (exposition, projection, site internet, réseaux sociaux, etc.).
- Autorise Flers Agglo à céder, licencier ou sous-licencier ces droits à des tiers, y compris pour des exploitations commerciales, sans autorisation préalable de ma part et sans contrepartie financière.
- Accepte que cette cession soit effectuée à titre gratuit.
- Reconnaît que Flers Agglo s'engage à respecter mon droit moral en tant qu'auteur, notamment en mentionnant mon nom lors de l'utilisation des photographies.
- Comprends que ces photographies intégreront les archives de Flers Agglo et pourront être utilisées pour la création d'une exposition et une diffusion sur différents supports (numérique, imprimés, etc.).

Certifie être l'auteur des photographies transmises et disposer de tous les droits nécessaires pour accorder cette cession.

Date et signature :